INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

VILLE DE
LAC-SERGENT

PROCÈS-VERBAL D'UNE séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 16 juin 2025, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences	***Absence(s)***
Yves Bédard, maire	
Daniel Arteau, conseiller	
Jean Leclerc, conseiller	
Diane Pinet, conseillère	
Stéphane Martin, conseiller	

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance Vincent Rolland, directeur général et Isabelle Lapointe, trésorière.

OUVERTURE

Monsieur le maire Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire à 19H30.

---

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.
Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Ouverture

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
3. **Adoption de procès-verbaux**
   - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025
4. **Correspondance**
5. **Trésorerie**
   - 5.1 Rapport financier mensuel au 31 mai 2025
   - 5.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / mai 2025
   - 5.3 Présentation des comptes à payer / mai 2025
6. **Dépôt de documents**
   - 6.1 Rapport sommaire des demandes de permis en urbanisme
7. **Avis de motion et présentation des projets**
8. **Règlements**
   - 8.1 Adoption du règlement uniformisé numéro RMU-2025 relatif à la sécurité et à la qualité de vie
9. **Résolutions**
   - 9.1 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme circonflexe en Capitale-Nationale
   - 9.2 Corrections d'adresses municipales
   - 9.3 Demande de financement des activités 2025 de la CAPSA
   - 9.4 Autorisation de paiement / Entretien des trappes à sable
   - 9.5 Autorisation de paiement / Travaux de pavage Tour-du-Lac Sud
   - 9.6 Autorisation de paiement / Achat tondeuse
   - 9.7 Autorisation de dépenses / Réserve environnementale
   - 9.8 Octroi de contrat / Élaboration du PGA-Eau pour la gestion des actifs municipaux
   - 9.9 Octroi de contrat / Caractérisation des espaces clos du PP-2 et réseau de collecte

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

9.10 Remboursement de loisirs

AJOUT 9.11 Octroi de contrat / Marquage des rues

10. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles

11. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour

12. Deuxième période de questions

13. Clôture de la séance

14. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil, tel que présenté.
Résolution 25-06-114

---

2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Aucune question.

---

3. Adoption de procès-verbaux

Voir annexe A pour les procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, il est dispensé d'en faire la lecture suivant la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025.
Résolution 25-06-115

---

4. Correspondance

Voir annexe B pour les documents de la correspondance.

Voici le tableau de la correspondance aux élus pour la période se terminant le 16 mai 2025. Les documents s'y référant ont été remis aux membres du conseil au moins 24 heures avant la rencontre.

Le 16 juin 2025 **Correspondance aux élus**

Période visée : du 17 mai au 13 juin 2025
Présentée à la séance ordinaire du 16 juin 2025

No	Date	Expéditeur	Sujet de la correspondance	PJ	
1	21 mai	MTQ	PAVL Entretien / Aide financière 14 876 $	1	
2	06 mai	MAMH	Approbation règlement d'emprunt parapluie 428-25	2	
3	07 mai	MELCCFP	Programme Environnement-Plage du club nautique	3	

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

5. Trésorerie
Voir annexe C pour les documents de trésorerie

5.1 Rapport financier mensuel au 31 mai 2025
La trésorière fait la lecture du rapport financier
Note : une copie a été envoyée par courriel plus de 24 heures à l'avance.

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
QUE ledit rapport financier au 31 mai 2025 soit adopté tel que lu.
Résolution 25-06-116

5.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / mai 2025

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaires pour le mois de mai 2025, il est dispensé d'en faire une lecture intégrale.

Les bordereaux de dépenses et salaires pour la période de mai 2025 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **191 315.06 $** sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRES / MAI 2025		
	DÉPENSES	(159 803.66) $
	SALAIRES	(31 511.40) $

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire.
Résolution 25-06-117

5.3 Présentation des comptes à payer / mai 2025
(voir annexe C)

Note : une copie a été envoyée par courriel plus de 24 heures à l'avance.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire.
Résolution 25-06-118

QUE le bordereau des dépenses pour le mois de mai 2025 soit approuvé tel qu'il a été présenté et que la trésorière, Isabelle Lapointe, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de **321 384.83 $**.

Certificat de crédits

Je, soussignée *Isabelle Lapointe, trésorière* certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 17 juin 2025.

Signature : _____

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

6. Dépôt de documents

6.1 Rapport sommaire des demandes de permis en urbanisme

Mois de mai 2025, 17 permis, représentant une valeur de	553 400 $
Mois de mai 2024, 22 permis, représentant une valeur de	1 265 100 $
Cumulatif pour la période de janvier à mai 2025, 45 permis	2 672 900 $
Cumulatif pour la période de janvier à mai 2024, 64 permis	2 305 000 $

---

7. Avis de motion et présentation des projets

---

8. Règlements

8.1 Adoption du règlement uniformisé numéro RMU-2025 relatif à la sécurité et à la qualité de vie

CONSIDÉRANT que la Loi sur les compétences municipales (LRQ, chapitre C-47.1) confère aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population;

CONSIDÉRANT que le Règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie est entré en vigueur depuis 2021;

CONSIDÉRANT que ce règlement, visant à assurer une application uniforme des dispositions relatives à la sécurité et à la qualité de vie par les agents de la paix sur le territoire de la MRC de Portneuf, a été adopté par l'ensemble des municipalités de la MRC faisant partie de l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que différentes problématiques d'application ont été soulevées par la Sûreté du Québec et transmises à l'ensemble des municipalités de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que le comité qui assure le suivi du RMU a procédé à la préparation d'une version révisée du RMU et que celui-ci a fait l'objet d'une présentation au comité de sécurité publique de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé aux municipalités de la MRC de Portneuf d'adopter simultanément une version de remplacement du règlement uniformisé pour permettre son application par les agents de la paix au cours de la prochaine période estivale ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun d'adopter le Règlement uniformisé numéro RMU-2025 relatif à la sécurité et à la qualité de vie visant à remplacer le Règlement uniformisé numéro RMU-2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 20 mai 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire.
Résolution 25-06-119

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

QUE le conseil adopte le Règlement uniformisé numéro RMU-2025 Relatif à la sécurité et à la qualité de vie tel que déposé et abroge le Règlement uniformisé numéro RMU-2021;

QUE le conseil autorise les officiers municipaux et les agents de la paix à délivrer des constats d'infraction et à entreprendre des poursuites pénales au nom de la Ville de Lac-Sergent en vertu de ce règlement ;

QU'une copie du règlement soit transmise à la Sûreté du Québec, à la cour municipale de Saint-Raymond et à la MRC de Portneuf.

---

9. Résolutions

9.1 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME CIRCONFLEXE EN CAPITALE-NATIONALE

ATTENDU que le Programme *circonflexe* de l'Unité de loisirs et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN) a le mandat de faciliter l'accès aux équipements sportifs, récréatifs et adaptés pour en faire le prêt gratuitement, et ce, pour l'ensemble de la population;

ATTENDU que la volonté de la Ville de Lac-Sergent est de bonifier son point de service de prêt d'équipements en loisirs actifs et de plein air, afin de favoriser la pratique d'activités physiques et sportives;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme circonflexe, énumérées dans le guide du demandeur, et s'engageant à les respecter;

ATTENDU que le chargé de projet de la Ville de Lac-Sergent, monsieur Vincent Rolland, directeur général, représente cette dernière auprès de l'ULSCN dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **25-06-120**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme *circonflexe* en Capitale-Nationale, d'un montant maximal de 5 000 dollars, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Vincent Rolland est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet.

9.2 CORRECTIONS D'ADRESSES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que certains immeubles nécessitent des corrections de nom de rues dans leur adresse afin de respecter le frontage sur la voie publique correspondante;

CONSIDÉRANT qu'il faut procéder à des changements afin d'assurer un meilleur repérage relativement aux interventions lors de situations d'urgence;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
par la résolution **25-06-121**

DE faire les changements suivants :

	ADRESSES ACTUELLES				**ADRESSES NOUVELLES**	
No civique	**Rue**			**No civique**	**Rue**	

899	**chemin des Pruches**	**Lac-Sergent**	**→**	**899**	**chemin des Hêtres**	**Lac-Sergent**
2160	**chemin du Ruisseau**	**Lac-Sergent**	**→**	**2160**	**chemin du Tour-du-Lac Sud**	**Lac-Sergent**

QUE les changements soient effectifs à compter du 01er juillet 2025;

QUE copie de cette résolution soit transmise aux propriétaires visés, à la MRC de Portneuf, à Postes Canada et à Services Bell 9-1-1.

9.3 DEMANDE DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS 2025 DE LA CAPSA

ATTENDU que la Corporation d'aménagement de la rivière Sainte-Anne (CAPSA) est l'organisme répondant auprès du gouvernement en ce qui concerne la gestion intégrée de l'eau par bassin versant de la rivière Portneuf;

ATTENDU que la CAPSA a fait parvenir une demande de financement des activités pour le soutien à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau pour l'année 2025;

ATTENDU la volonté de la Ville de Lac-Sergent de préserver et de mieux gérer la richesse commune du bassin de la rivière Portneuf par la réalisation d'actions concrètes;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **25-06-122**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise le versement d'un montant de 550 dollars pour le financement des activités de soutien à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant à la CAPSA.

9.4 AUTORISATION DE PAIEMENT / ENTRETIEN DES TRAPPES À SABLE

CONSIDÉRANT les travaux réalisés dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) visant à réduire l'apport de sédiments provenant des chemins;

CONSIDÉRANT que les fossés et les trappes à sable peuvent nécessiter plusieurs entretiens annuels selon la fréquence et l'intensité des intempéries;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire
Par la résolution **25-06-123**

QUE le conseil autorise le paiement d'un montant de 17 950 dollars plus les taxes applicables à l'entreprise *MCB Construction* pour l'entretien printanier des fossés et des trappes à sable;

QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

9.5 AUTORISATION DE PAIEMENT / TRAVAUX DE PAVAGE TOUR-DU-LAC SUD

CONSIDÉRANT que des travaux de pavage ont été effectués à l'intersection des chemins Tour-du-Lac Nord et Tour-du-Lac Sud;

CONSIDÉRANT la présence de plusieurs nids-de-poule nécessitant des réparations sur le chemin Tour-du-Lac Sud;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **25-06-124**

QUE le conseil autorise le paiement d'un montant de 1 100 dollars plus taxes applicables à l'entreprise *Pavage F&F inc* pour la réparation de la voirie, tel que présenté dans la soumission en date du 27 mai 2025;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

9.6 AUTORISATION DE PAIEMENT / ACHAT TONDEUSE

ATTENDU que la tondeuse des travaux publics présente certaines défaillances dues à son utilisation au cours des dernières années;

ATTENDU que la firme *Garage Roger Légaré* a fait parvenir une soumission pour l'acquisition d'une tondeuse autotractée Stihl;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire
Par la résolution **25-06-125**

QUE le conseil autorise le paiement d'un montant de 705.49 dollars plus les taxes applicables à la firme *Garage Roger Légaré* pour l'achat d'une tondeuse servant à l'entretien des parcs et terrains municipaux;

ET QUE cette dépense soit imputée aux surplus non-affectés.

9.7 AUTORISATION DE DÉPENSES / RÉSERVE ENVIRONNEMENTALE

ATTENDU l'importance de préserver notre environnement et qu'il soit nécessaire d'investir temps et argent, la Ville de Lac-Sergent s'est dotée d'une réserve financière;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **25-06-126**

QUE le Conseil accepte le paiement des frais pour la réalisation des activités de 2025, détaillés dans le tableau annexé à la présente résolution, et dont le montant total s'élève à 2 617.48 dollars plus les taxes applicables;

ET QUE les fonds proviennent de la Réserve environnementale.

9.8 OCTROI DE CONTRAT / ÉLABORATION DU PGA-EAU POUR LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CONSIDÉRANT que la firme *Maxxum Gestions d'Actifs* a fait parvenir en date du 12 mai une offre de services pour l'élaboration du PGA-Eau permettant de produire les livrables requis pour la reddition de compte exigée par le MAMH;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **25-06-127**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat à la firme *Maxxum Gestions d'Actifs*, pour l'élaboration du PGA-Eau de la Ville de Lac-Sergent, incluant l'auscultation des routes locales de niveau 3 non couvertes par le PIIRL, au montant de 14 040 dollars plus les taxes applicables, afin d'être admissible à la bonification de 10% au programme TECQ 2024-2028;

ET QUE cette dépense soit comptabilisée au budget d'exploitation.

9.9 OCTROI DE CONTRAT / CARACTÉRISATION DES ESPACES CLOS DU PP-2 ET RÉSEAU DE COLLECTE

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent a la responsabilité d'offrir un environnement de travail sécuritaire à ses employés;

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent a procédé à la caractérisation de son espace clos au PP-1 et souhaite finaliser la caractérisation des espaces clos du PP-2 et sur l'ensemble du réseau de collecte;

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent a reçu une soumission permettant de répondre à ces exigences;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **25-06-128**

D'OCTROYER à l'entreprise *Santinel inc* le contrat de caractérisation des espaces clos du PP-2 et sur le réseau de collecte, selon une base d'honoraires à 140 dollars de l'heure, et 1,25 dollar du kilomètre pour frais de déplacement, le tout plus les taxes applicables, tel que détaillé dans l'offre de service du 23 mai 2025.

9.10 REMBOURSEMENT DE LOISIRS

ATTENDU que la municipalité de Lac-Sergent autorise un remboursement pour des cours et/ou activités non dispensés sur le territoire de la Ville;

ATTENDU que les demandes respectent les conditions contenues dans notre *Politique*, notamment les suivantes :

- Le cours et/ou activité doit être offert par une autre municipalité ;
- Les demandes de remboursement doivent être effectuées dans la même année que l'inscription au cours et/ou à l'activité ;

ATTENDU la différence du coût d'inscription entre un résident de Lac-Sergent et un résident de Saint-Raymond, pour une activité inscrite aux loisirs de la Ville de Saint-Raymond;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **25-06-129**

QU'un remboursement de 111.70 dollars soit fait à un citoyen de Lac-Sergent, tel que :

Citoyen 1, Aquastretching	remboursement de 111.70 $

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

AJOUT **9.11 OCTROI DE CONTRAT / MARQUAGE DES RUES**

IL EST PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
par la résolution **25-06-130**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat pour le marquage des rues à l'entreprise *Gonet B.G. inc* pour un montant total de 4 268 dollars plus les taxes applicables, incluant 4.5 kilomètres de lignage jaune, 0.75 kilomètre de lignage blanc, 16 lignes d'arrêt, 5 dos d'âne et 2 traverse piétons;

QUE la présente résolution et le devis descriptif fassent office de contrat;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

---

10. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles

---

11. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour

---

12. Deuxième période de questions

Un citoyen pose des questions sur des sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour.

---

13. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le maire remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

---

14. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **25-06-130**
QUE la séance soit levée à 19h50.

YVES BÉDARD	**VINCENT ROLLAND**
MAIRE	Directeur général et greffier